

TERMS & CONDITIONS	CONDITIONS GÉNÉRALES
<p>1. General section</p> <p>1.1 These Terms & Conditions of purchase shall apply to all our orders and contracts (hereinafter “order”) governing the purchase of products, services and work performance (hereinafter “delivery”) from any person not considered as a consumer (hereinafter “Supplier”).</p> <p>1.2 All arrangements made in individual cases (including subsidiary agreements, supplements and amendments), between Stryker and the supplier, concerning the performance of the order, shall take precedence over these Terms & Conditions of purchase. In addition, where no other arrangements are made, these Terms & Conditions of purchase apply as representing the content of the contract.</p> <p>1.3 No collateral agreements have been reached. Deviating or supplementary agreements must be made in writing. This also applies to the revocation of this written form clause itself.</p>	<p>1. Généralités</p> <p>1.1 Les présentes Conditions générales d’achat s’appliqueront à tous nos contrats et commandes (ci-après « commande ») régissant l’achat de produits ou de services (ci-après « livraison ») émanant de toute personne qui n’est pas considérée comme un consommateur (ci-après « Fournisseur »).</p> <p>1.2 Tous les arrangements conclus dans des cas particuliers (incluant les arrangements de filiale, les suppléments et les modifications), entre Stryker et le Fournisseur, concernant l’exécution de la commande, priment sur les présentes Conditions générales d’achat. De plus, en l’absence de tout autre arrangement, les présentes Conditions générales d’achat s’appliquent au titre de contenu du contrat.</p> <p>1.3 Aucune convention accessoire n’a été conclue. Les accords complémentaires ou à teneur divergente doivent être établis par écrit. Cela s’applique également à la révocation de la présente clause.</p>
<p>2. Orders, intellectual property</p> <p>2.1 Only orders, which are sent by post, fax or e-mail, and which are placed using our order forms shall be deemed binding. Orders placed verbally or by telephone must be subsequently confirmed by us by post, fax or e-mail in order to be valid. The binding effect of the order shall cease to apply if the Supplier has not confirmed these by post, fax or email within 10 working days from the date of the order. If no confirmation is given the performed delivery or service is deemed as order confirmation at our conditions insofar as the delivery or service is not rejected by us. Order confirmations, the contents of which deviate from the orders, are not binding unless we confirm these by post, fax or e-mail.</p> <p>2.2 The technical documents, drawings, material specifications, other specifications and other details enclosed with the orders are an essential part of the order. Deemed as agreed condition are also details of the Supplier in catalogues, brochures or other publications in a text or image form (e.g. descriptions, diagrams or drawings) insofar as they clearly refer to the ordered product or service.</p> <p>2.3 Supplier warrants that all products, services and work performance shall be in compliance with all applicable national and local environmental, health and safety statutes, acts, ordinances, rules, codes, standards, and regulations and shall be of merchantable quality. Supplier also warrants that all products and services sold to Stryker shall be manufactured in accordance with the standard DIN, VDE, CE and all the applicable regulations. The required safety devices according to the regulations as well as possible instruction of the Supplier shall be supplied, at no additional costs to Stryker.</p> <p>2.4 Supplier shall inform Stryker of any change in the specific legal provisions applicable to the contract. Supplier is obliged to inform Stryker immediately of the amended provisions and to send the relevant documents to Stryker.</p> <p>2.5 Stryker is entitled to return hazardous substances and water-hazardous substances supplied for experimental purposes free of charge to the Supplier.</p> <p>2.6 All material (testing protocols, plant certificates, drawings, plans, manuals, security data sheets and the like), which are required for the acceptance, approval, operation, maintenance and repair shall be delivered simultaneously without extra charges by the Supplier in the requested language and in a form suitable for copying. Changes of this material shall be promptly notified to Stryker.</p> <p>2.7 The Supplier shall take into account subsequent requests for changes. We are to be informed in advance immediately and shall coordinate any delivery date or price adjustment which may be required due to these requests. Our office based and field sales personnel are not entitled to deviate from or supplement contents of the orders or deviate from these terms and conditions by making verbal or written promises before, during or after conclusion of the contract. This shall not apply to changes made by persons entitled to represent the company according to commercial or company register entry.</p> <p>2.8 We are entitled to all property rights and copyrights to diagrams, drawings, calculations, models and other documents, which the Supplier receives from us. These documents and items and the information embodied therein are to be kept confidential and may not be made accessible to third parties without our express written consent. They are to be used exclusively for the production based on our order; they are to be returned to us without request after processing the order. Sub clause 11. shall also apply.</p> <p>2.9 We shall be entitled to all rights therein insofar as inventions or developments which can be used industrially or in any other commercial manner or improvements are produced within the framework of the cooperation between us and the Supplier, to which both the Supplier and our company contributed. The same shall apply accordingly to rights to newly produced works, names, brands and similar items of intellectual property.</p>	<p>2. Commandes, droits de propriété intellectuelle</p> <p>2.1 Seules les commandes, qui sont envoyées par courrier, télécopie ou courriel, et qui sont passées en utilisant nos formulaires de commande seront considérées exécutoires. Les commandes passées oralement ou par téléphone doivent être confirmées ultérieurement par nos soins par courrier, télécopie ou courriel afin d’être recevables. L’effet contraignant de la commande cessera de s’appliquer si le Fournisseur n’a pas confirmé ces dernières par courrier, télécopie ou courriel dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de la commande. Si aucune confirmation n’est donnée, la livraison ou le service effectué est considéré comme étant une confirmation de commande à nos conditions dans la mesure où la livraison ou le service n’est pas rejeté par nous. Les confirmations de commande, dont le contenu diffère des commandes, ne sont pas contraignantes sauf si nous les confirmons par courrier, télécopie ou courriel.</p> <p>2.2 Les documents techniques, dessins, spécifications des matériaux, autres spécifications et autres détails joints aux commandes sont une partie essentielle de la commande. Les informations du Fournisseur dans les catalogues, brochures ou autres publications dans un texte ou sous forme d’image (par exemple descriptions, diagrammes ou dessins) sont également considérés comme une condition convenue dans la mesure où ils se réfèrent clairement au produit ou au service commandé.</p> <p>2.3 Le Fournisseur garantit que l’ensemble des produits, des services et de l’exécution du travail seront conformes à tous les textes en matière d’environnement, de santé et de sécurité, actes, ordonnances, règles, codes, normes et réglementations applicables à l’échelle nationale et locale et seront de qualité marchande. Le Fournisseur garantit également que tous les produits et services vendus à Stryker seront fabriqués conformément aux normes DIN, VDE, CE et toutes les réglementations applicables. Les dispositifs de sécurité requis conformément aux réglementations ainsi que d’éventuelles instructions du Fournisseur seront fournis, sans frais supplémentaires pour Stryker.</p> <p>2.4 Le Fournisseur informera Stryker de tout changement dans les dispositions légales spécifiques au contrat. Le Fournisseur est tenu d’informer Stryker immédiatement des dispositions modifiées et d’envoyer à Stryker les documents concernés.</p> <p>2.5 Stryker a le droit de retourner les substances dangereuses et les substances dangereuses pour l’eau fournies à des fins expérimentales sans frais pour le Fournisseur.</p> <p>2.6 L’ensemble du matériel (protocoles de tests, certificats d’usine, dessins, plans, manuels, fiches signalétiques de sécurité et assimilés), qui est requis pour acceptation, autorisation, exploitation, entretien et réparation sera livré simultanément sans frais supplémentaires par le Fournisseur dans la langue demandée et sous une forme adaptée à la photocopie. Les changements de ce matériel seront promptement notifiés à Stryker.</p> <p>2.7 Le Fournisseur prendra en compte les demandes ultérieures de changements. Nous devons être informés à l’avance immédiatement et coordonnerons toute date de livraison ou ajustement du prix qui peut être requis en raison de ces demandes. Notre personnel commercial basé au bureau et sur le terrain n’a pas le droit de s’écarter du contenu des commandes ou de les compléter ni de s’écarter des présentes conditions générales en faisant des promesses orales ou écrites avant, pendant ou après la conclusion du contrat. Cela ne s’appliquera pas aux changements faits par des personnes habilitées à représenter la société conformément à l’inscription au registre du commerce et des sociétés.</p> <p>2.8 Nous bénéficions de l’ensemble des droits de propriété et droits d’auteur sur les diagrammes, dessins, calculs, modèles et autres documents, que le Fournisseur reçoit de notre part. Ces documents et articles ainsi que les informations qui y sont incorporées doivent rester confidentiels et ne sauraient être accessibles à des tiers sans notre consentement explicite et écrit. Leur usage est exclusivement réservé à la production basée sur notre commande ; ils doivent nous être retournés sans demande après traitement de la commande. La sous-clause 11. s’appliquera également.</p> <p>2.9 Nous bénéficions de tous les droits qui s’y rapportent dans la mesure où les inventions ou les développements qui peuvent être utilisés industriellement ou de toute autre manière commerciale ou des améliorations sont produites dans le</p>

	<p>cadre de la coopération entre nous et le Fournisseur, auxquels le Fournisseur et notre société ont contribué. Ces derniers s'appliqueront conformément aux droits relatifs aux travaux nouvellement produits, noms, marques et articles similaires de propriété intellectuelle.</p>
<p><u>3. Prices, terms of payments</u></p> <p>3.1 The prices stated in our order are binding for the order. They apply insofar as not expressly noted otherwise on the order respectively plus the applicable rate of value added tax. If the prices are not expressly stated the most favourable price is deemed as agreed at which the Supplier last delivered us such products or services of the same kind and quality.</p> <p>3.2 The payment shall be made after full receipt of the products or complete service and after issuance of invoice within 30 days, beginning from issuance of invoice, by deducting 3 % cash discount or within 60 days net after issuance of the invoice.</p> <p>3.3 The invoice is to be sent separately for each delivery as a single copy with details of our ref. no. (invoice number, value added tax identification number, delivery date, order number, article number and position number of each individual item). If the invoice is not issued in this manner the invoices shall be deemed as not issued until they are completed by the Supplier.</p> <p>3.4 We are entitled to rights to offset and retention to the statutory extent. Rights of the Supplier to offset and retention shall only exist insofar</p> <ul style="list-style-type: none"> • as possible counter claims have been acknowledged by us in writing or • were declared by the court. 	<p><u>3. Prix, conditions de paiement</u></p> <p>3.1 Les prix indiqués dans notre commande sont contraignants pour la commande. Ils s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas expressément indiqués autrement sur la commande respectivement majorés du taux applicable de la taxe sur la valeur ajoutée. Si les prix ne sont pas expressément indiqués, le prix le plus favorable est considéré comme étant convenu auquel le Fournisseur nous avait livré en dernier lieu lesdits produits ou services du même type et de la même qualité.</p> <p>3.2 Le règlement se fera après pleine réception des produits ou services rendus et après l'émission d'une facture dans un délai de 30 jours, à compter de l'émission de la facture, en déduisant une remise en espèces de 3 % ou dans un délai de 60 jours nets après émission de la facture.</p> <p>3.3 La facture doit être envoyée séparément pour chaque livraison en un seul exemplaire en indiquant nos numéros de référence (numéro de la facture, numéro d'identification de la taxe sur la valeur ajoutée, date de livraison, numéro de commande, numéro de l'article et numéro de poste de chaque article individuel). A défaut d'être émises de cette manière, les factures seront considérées comme n'étant pas émises tant qu'elles ne sont pas remplies par le Fournisseur.</p> <p>3.4 Nous bénéficions de droits de compensation et de rétention dans la mesure prévue par la loi. Les droits de compensation et de rétention du Fournisseur existeront uniquement dans la mesure où</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'éventuelles demandes reconventionnelles ont été admises par nous par écrit ou • ont été déclarées par le tribunal.
<p><u>4. Delivery, passing of risk</u></p> <p>4.1 Insofar as not otherwise agreed in writing, deliveries in cross-border legal transactions shall be made in line with the conditions of the International Chamber of Commerce (Incoterms 2010) acc. to the clause "delivery duty paid". Deliveries shall be made "free house" in national legal transactions insofar as not otherwise agreed in writing, including costs for packaging and other secondary shipment costs.</p> <p>4.2 The risk of accidental loss and accidental deterioration of the products shall pass to us with the delivery of the products to the place of destination named by us.</p> <p>4.3 The shipping documents must state the exact description of the products, the gross and net weight and the type of packaging. The shipping documents must include delivery notes, packing slips, Certificate of Conformity and the ref. no. stipulated by us (order number, etc.). Supplier shall include with each shipment a certificate of conformance ("Certificate of Conformance") that includes the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supplier name • Stryker part name, number and revision level • Stryker purchase order number and, if applicable, release number • Supplier's unique lot identifier (i.e. lot number, date code, sales order number, or other traceable number), if applicable • Quantity shipped • Date manufactured • Statement of Conformance to Stryker specifications approved by an authorized quality representative (including representative's name and title). <p>4.4 The Supplier must ensure proper packaging and transport insurance at least in the amount of the products value at his costs.</p> <p>4.5 Without our written consent the Supplier is not entitled to have the deliveries or services owed by him performed by third parties or to assign his claims against us to any third parties.</p>	<p><u>4. Livraison, transfert du risque</u></p> <p>4.1 Sauf accord écrit contraire, les livraisons dans le cadre de transactions juridiques transfrontalières seront faites conformément aux conditions de la Chambre de commerce internationale (Incoterms 2010) en vertu de la clause « Rendu droits acquittés ». Les livraisons seront faites « Franco domicile » dans les transactions juridiques nationales sauf accord écrit contraire, incluant les frais d'emballage et autres frais d'expédition secondaires.</p> <p>4.2 Le risque de perte accidentelle et de détérioration accidentelle des produits nous sera transféré avec la livraison des produits au lieu de destination que nous aurons désigné.</p> <p>4.3 Les documents d'expédition doivent indiquer la description exacte des produits, le poids brut et net et le type d'emballage. Les documents d'expédition doivent inclure les bons de livraison, les bordereaux d'emballage, le Certificat de conformité et le numéro de référence stipulé par nous (numéro de commande, etc.). Le Fournisseur inclura avec chaque envoi un certificat de conformité (« Certificat de conformité ») qui inclut ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom du fournisseur • Nom de la pièce de Stryker, numéro et niveau de révision • Numéro de bon de commande de Stryker et, le cas échéant, un numéro d'appel de commande • Identificateur de lot unique du Fournisseur (i.e. numéro de lot, code de la date, numéro de la commande client, ou autre numéro traçable), le cas échéant • Quantité expédiée • Date de fabrication • Déclaration de conformité aux spécifications de Stryker approuvées par un représentant autorisé en matière de qualité (incluant le nom et le titre du représentant). <p>4.4 Le Fournisseur doit veiller à l'existence d'un emballage adéquat et d'une assurance transport au moins à hauteur du montant de la valeur des produits à ses frais.</p> <p>4.5 Sans notre autorisation écrite, le Fournisseur ne peut se prévaloir du droit que les livraisons ou les services détenus par lui soient exécutés par des tiers ni ne saurait céder ses réclamations à notre encontre à tous tiers.</p>
<p><u>5. Delivery time</u></p> <p>5.1 The delivery dates and deadlines stated by us in the order are binding. Deadlines shall begin to count from the date of the order. The arrival of the products at our company shall be decisive for observing delivery dates and deadlines.</p> <p>5.2 In the event of a delay in delivery we shall be entitled to the statutory claims in particular the rights for damages and cancellation.</p> <p>5.3 In the event of delays in delivery the Supplier undertakes to inform us immediately in writing of the circumstances from which it can be derived that an agreed or stated date cannot be observed. The expected duration of the delay is to be stated.</p> <p>5.4 Irrespective of the rights according to No. 5.2 and in the event of the delay in delivery we shall be entitled to demand a conventional penalty to the amount of two tenths of a percent (0.2%) of the delivery value of the outstanding delivery or service for each working day, in which the delay continues, not however more than five percent (5%) of the total value of the outstanding delivery or service, unless Supplier can prove that the delay was not caused by him. We are</p>	<p><u>5. Délais de livraison</u></p> <p>5.1 Les dates et délais de livraison que nous indiquons sur la commande sont contraignants. Les délais commencent à courir à compter de la date de la commande. L'arrivée des produits à notre société sera déterminante pour le respect des dates et délais de livraison.</p> <p>5.2 En cas de retard de livraison, nous disposons des droits de compensation en particulier les droits à dommages-intérêts et d'annulation.</p> <p>5.3 En cas de retards de livraison, le Fournisseur s'engage à nous informer immédiatement par écrit des circonstances qui ont fait qu'une date convenue ou indiquée n'a pas pu être respectée. La durée attendue du retard doit être indiquée.</p> <p>5.4 Indépendamment des droits en vertu du n°5.2 et en cas de retard de livraison, nous serons en droit de réclamer une pénalité conventionnelle d'un montant de un cinquième d'un pour cent (0,2 %) de la valeur de la livraison ou du service restant pour chaque jour ouvrable, durant lequel le retard continue, dans la limite toutefois de cinq pour cent (5 %) de la valeur totale de la livraison ou du service</p>

<p>entitled to assert this conventional penalty in addition to satisfaction of the contract. The reservation of assertion of the conventional penalty can also be declared after acceptance of the delivery until the date of the final payment.</p> <p>5.5 In case of earlier delivery than agreed we reserve the right to return the products at the Supplier's costs insofar as acceptance is deemed unreasonable for us.</p>	<p>restant, à moins que le Fournisseur puisse prouver que le retard n'était pas de son fait. Nous sommes en droit de faire valoir cette pénalité en plus de l'exécution du contrat. La réserve d'application de la pénalité conventionnelle peut également être déclarée après acceptation de la livraison jusqu'à la date du paiement final.</p> <p>5.5 En cas de livraison plus tôt que prévu, nous nous réservons le droit de retourner les produits aux frais du Fournisseur dans la mesure où l'acceptation est considérée déraisonnable pour nous.</p>
<p>6. Quality of the delivery</p> <p>6.1 The Supplier must supply the delivered objects according to the agreed specifications and contractual conditions agreed. In addition, he shall be liable for ensuring that they comply with state-of-the-art technology at the time of delivery, the relevant legal provisions and the regulations and directives of authorities, trade associations and specialist associations, and the AQL value is fulfilled. The Supplier must obtain our prior written consent if deviations from these requirements are necessary in an individual case.</p> <p>6.2 The Supplier must carry out a quality assurance which is suitable in terms of type and scope and complies with the state-of-the-art technology at the time of delivery, even if this is not stipulated as mandatory by law. He must prepare records of his quality inspections and make these available to us upon request.</p>	<p>6. Qualité de la livraison</p> <p>6.1 Le Fournisseur doit fournir les objets livrés conformément aux spécifications et conditions contractuelles convenues. De plus, il sera tenu de veiller à leur conformité à la technologie de pointe au moment de la livraison, aux dispositions juridiques applicables et aux règlements et directives des autorités, associations professionnelles et associations de spécialistes, et de veiller à ce que la valeur NQA soit respectée. Le Fournisseur doit obtenir notre autorisation écrite préalable si des écarts par rapports à ces exigences sont nécessaires dans un cas d'espèce.</p> <p>6.2 Le Fournisseur doit fournir une assurance qualité qui soit adaptée en terme de type et de champ d'application et qui respecte la technologie de pointe au moment de la livraison, même si la loi ne stipule pas que cela est obligatoire. Il doit préparer des registres de ses inspections qualité et les mettre à notre disposition sur demande.</p>
<p>7. Property rights</p> <p>7.1 The Supplier shall be liable towards us and the other companies of the Stryker Group for ensuring that the delivered object can be processed, sold, reproduced, marketed, advertised and otherwise used free of industrial property rights and copyrights of third parties, according to the following conditions: before the first delivery of the delivered object the Supplier shall, insofar as this is possible with a reasonable amount of work according to the circumstances, examine possible third party rights and inform us thereof in case a legal infringement appears possible. The obligation for notification shall also apply in case of third party rights which become known at a later date. If the Supplier culpably breaches these duties he is obliged to reimburse us damages and to release us according to the following regulations. Irrespective of the Supplier's duty for reimbursement we are not obliged to accept delivered objects which are encumbered by property rights or copyrights of third parties.</p> <p>7.2 Where the use or exploitation of the delivery is affected by third-party intellectual property rights, the Supplier shall be required either to acquire the appropriate license, within a reasonable time-period, or change the affected deliveries or parts of deliveries such that the application made and use of the deliveries is no longer contrary to third-party rights, and such that the deliveries correspond at the same time to the contractual agreements, particularly the quality requirements imposed on them. This does not apply if the Supplier proves that he is not responsible for the infringement.</p> <p>7.3 If a claim is asserted against us or another company of the Stryker Group by a third party owing to a legal infringement within the meaning of No. 7.1 and if the Supplier is liable for this according to No. 7.1, the Supplier undertakes to indemnify us or the other Stryker company from these claims; we are not entitled to reach agreements with the third party concerning the existence of its claim without the Supplier's consent, in particular not to reach a settlement or acknowledge the claim.</p> <p>7.4 The Supplier's duty to indemnify refers to the reimbursement of all expenses necessarily incurred to us from or in connection with the claim asserted by a third party; this includes in particular the costs of legal defense - to a reasonable amount.</p>	<p>7. Droits de propriété</p> <p>7.1 Le Fournisseur est tenu vis-à-vis de nous et des autres sociétés du Groupe Stryker de veiller à ce que l'objet livré puisse être traité, vendu, reproduit, commercialisé, promu par la publicité et autrement utilisé libre de droits de propriété industrielle et droits d'auteur de tiers, conformément aux conditions suivantes : avant la première livraison de l'objet livré, le Fournisseur devra, dans la mesure où cela est possible avec une quantité raisonnable de travail selon les circonstances, examiner les éventuels droits de tiers et nous informer si une violation légale semble possible. L'obligation de notification s'appliquera également dans le cas de droits de tiers qui deviennent connus à une date ultérieure. Si le Fournisseur viole ces obligations de manière fautive, il est tenu de nous rembourser des dommages et de nous libérer selon les règlements suivants. Indépendamment de l'obligation de remboursement du Fournisseur, nous ne sommes pas tenus d'accepter les objets livrés qui sont grevés par des droits de propriété ou des droits d'auteur de tiers.</p> <p>7.2 Lorsque l'utilisation, ou l'exploitation de la livraison est affectée par les droits de propriété intellectuelle de tiers, le Fournisseur sera tenu d'acquiescer la licence appropriée, dans un délai raisonnable, ou de changer les livraisons affectées ou les parties de livraisons de telle sorte que l'application faite et l'utilisation des livraisons ne soit plus contraire aux droits de tiers, et de telle sorte que les livraisons correspondent en même temps aux accords contractuels, en particulier les exigences en terme de qualité qui leur sont imposées. Cela ne s'applique pas si le Fournisseur prouve qu'il n'est pas responsable de la violation.</p> <p>7.3 Si une action est intentée contre nous ou une autre société du Groupe Stryker par un tiers en raison d'une infraction au sens du n°7.1 et si le Fournisseur en est responsable en vertu du n°7.1, le Fournisseur s'engage à nous indemniser ou à indemniser l'autre société Stryker de ces réclamations ; nous ne sommes pas en droit de conclure des accords avec la tierce partie concernant l'existence de sa réclamation sans l'autorisation du Fournisseur, en particulier le fait de conclure un règlement ou d'admettre la réclamation.</p> <p>7.4 L'obligation du Fournisseur se réfère au remboursement de toutes les dépenses nécessairement encourues par nous en raison de la réclamation faite par un tiers ou en lien avec cette dernière ; cela inclut en particulier les frais de défense en justice – dans une limite raisonnable.</p>
<p>8. Report of defects, warranty</p> <p>8.1 Reports of defects are deemed in time insofar as they are received by the Supplier within a period of 10 working days, beginning from the receipt of the products, with defects which are not obvious beginning from their discovery. Stryker shall conduct a stock receipt inspection with regard to patently outward damage and readily discernible deviations of type and quantity (e.g. transport damage, incorrect deliveries of type or quantity). Notice about these types of non-conformities shall be given promptly - at the latest within 10 working days. We reserve the right to conduct a more profound inspection. Furthermore, we shall provide notification of latent defects as soon as they become apparent during the due course of business. To this extent the Supplier hereby waives any defenses regarding any failure to provide timely notice.</p> <p>8.2 The Supplier shall be liable towards us in case of defects of property or title of the products or service within the framework of the statutory warranty regulations insofar as not otherwise agreed in these terms of purchase. In each case of subsequent performance we are entitled to demand that the defects be remedied or replacement delivery from the Supplier at our choice insofar as our choice does not breach good faith or is otherwise deemed unreasonable for the Supplier. The Supplier shall bear all costs of the subsequent performance. Our possible claims for damages remain unaffected thereby.</p> <p>8.3 In case the Supplier does not satisfy his duty for subsequent performance within the reasonable deadline set for him or there is an acute danger of substantial damages being caused so that it is no longer possible to set a deadline owing to</p>	<p>8. Signalement de vice, garantie</p> <p>8.1 Les signalements de vice sont considérés en temps utiles dans la mesure où ils sont reçus par le Fournisseur dans un délai de 10 jours ouvrables, à compter de la réception des produits, avec des vices qui ne sont pas apparents à compter de leur découverte. Stryker effectuera une inspection de réception de stock eu égard aux dommages apparents à l'extérieur et les écarts de type et de quantité aisément perceptibles (par exemple : dommages dus au transport, livraisons incorrectes relatives au type ou à la quantité). Une notification concernant ces types de non-conformité sera transmise promptement – au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables. Nous nous réservons le droit de procéder à une inspection plus approfondie. De plus, nous fournirons une notification de vices cachés dès qu'ils deviennent visibles dans le cours normal des affaires. Dans cette mesure, le Fournisseur renonce par la présente à toutes défenses concernant un quelconque manquement à fournir une notification en temps opportun.</p> <p>8.2 Le Fournisseur sera responsable vis-à-vis de nous en cas de vices de propriété ou de titre des produits ou du service dans le cadre des règlements de garantie légale, sauf disposition contraire prévue dans les présentes conditions d'achat. Dans chaque cas d'exécution subséquente, nous sommes en droit de demander que les vices soient corrigés ou que la livraison soit remplacée par le Fournisseur à notre convenance dans la mesure où notre choix n'enfreint pas la bonne foi ou n'est pas sinon considéré comme étant déraisonnable pour le Fournisseur. Le Fournisseur supportera tous les frais de l'exécution</p>

<p>special urgency, we are entitled to personally remedy or have remedied by a third party the defects and possible damages at the Supplier's costs.</p> <p>8.4 All claims owing to defects of the object shall become statute-barred 36 months from delivery of the products unless guarantee or warranty obligations, which the Supplier voluntarily assumed, have a longer term. In the event of repair or replacement the warranty period shall begin anew for the parts that have been repaired or replaced.</p>	<p>subséquentes. Nos éventuelles demandes de dommages-intérêts restent inchangées de ce fait.</p> <p>8.3 Dans le cas où le Fournisseur ne s'acquitte pas de son obligation d'exécution subséquente dans le délai raisonnable qui lui est fixé ou il existe un grave danger de dommages substantiels qui pourraient être causés si bien qu'il n'est plus possible de fixer un délai en raison d'une urgence spéciale, nous avons droit à un recours personnel ou à une réparation par un tiers des vices et des dommages éventuels aux frais du Fournisseur.</p> <p>8.4 Toutes les réclamations pour vices de l'objet seront prescrites dans un délai de 36 mois à compter de la livraison des produits sauf si les obligations de garantie, que le Fournisseur assume volontairement, ont une durée plus longue. En cas de réparation ou de remplacement, la période de garantie commencera à nouveau pour les parties qui ont été réparées ou remplacées.</p>
<p>9. <u>Liability for damages, product liability</u></p> <p>9.1 The Supplier shall be liable towards us and the other companies of the Stryker Group for damages according to the statutory provisions insofar as he breaches contractual or statutory obligations and either we or the other Stryker companies suffer damages thereby.</p> <p>9.2 If and insofar as the Supplier is responsible for damages liable to reimbursement according to the Product Liability Act or the regulations concerning illicit acts or owing to domestic or foreign product liability regulations or laws towards the injured party or parties either alone or as joint and several debtors with us, he undertakes to indemnify us and the other companies of the Stryker Group from claims for damages of third parties in the external relationship to the extent that the cause of the damages was within his area of organization. Within the scope of his responsibility the Supplier is obliged towards us to reimburse all expenses incurred to us in particular also those which ensue from or in connection with a recall action carried out by us or the defense against a claim of a third party. We shall inform the Supplier about the contents and scope of the recall measures to be carried out or the legal defense - insofar as is possible and reasonable - and give him the opportunity to make a statement. Statutory claims for reimbursement, which exist besides our above rights and claims, remain unaffected.</p> <p>9.3 Supplier shall, at its own expense, carry and maintain during the entire term of this Agreement, including any subsequent extensions thereof, the following types of insurance coverage in amounts not less than those specified below for each type: Commercial General Liability insurance, including coverage for Product Liability and Contractual Liability, to an amount of not less than € 10.000.000 per occurrence and € 20.000.000 annual aggregate. Upon request by Stryker, Supplier shall provide a copy of the existing insurance policy to Stryker. Compensation claims in excess of this shall remain unaffected.</p>	<p>9. <u>Responsabilité pour dommages-intérêts, responsabilité du fait des produits</u></p> <p>9.1 Le Fournisseur sera responsable vis-à-vis de nous et des autres sociétés du Groupe Stryker des dommages-intérêts en vertu des dispositions légales dans la mesure où il enfreint des obligations contractuelles ou légales et nous ou les autres sociétés de Stryker en subissons des dommages.</p> <p>9.2 Si et dans la mesure où le Fournisseur est responsable de dommages-intérêts donnant lieu à remboursement conformément à la Loi relative à la responsabilité du fait des produits ou les règlements concernant des actes illicites ou en raison de règlements ou lois nationaux ou étrangers relatifs à la responsabilité du fait des produits vis-à-vis de la partie lésée ou des parties lésées seul ou en tant que créanciers solidaires avec nous, il s'engage à nous indemniser et à indemniser les autres sociétés du Groupe Stryker des demandes de dommages-intérêts de tiers dans la relation externe dans la mesure où la cause des dommages était dans son domaine d'organisation. Dans le cadre de sa responsabilité, le Fournisseur est tenu vis-à-vis de nous de rembourser toutes les dépenses que nous avons encourues en particulier celles qui sont en lien avec ou résultent d'une action de rappel menée par nos soins ou la défense contre une réclamation d'un tiers. Nous informerons le Fournisseur concernant le contenu et le champ d'application des mesures de rappel à mener ou la défense juridique – dans la mesure du possible et dans la limite du raisonnable – et nous lui donnerons la possibilité de faire une déclaration. Les réclamations légales de remboursement, qui existent outre nos droits et réclamations ci-dessus, restent inchangées.</p> <p>9.3 Le Fournisseur devra, à ses propres frais, être couvert et maintenir pendant toute la durée du présent Contrat, y compris toutes prolongations subséquentes de ce dernier, les types suivants de couverture d'assurance dans des montants qui ne sauraient être inférieurs à ceux spécifiés ci-dessous pour chaque type : assurance Responsabilité civile commerciale générale, incluant une couverture pour la Responsabilité du fait des produits et la Responsabilité contractuelle, d'un montant qui ne saurait être inférieur à 10 000 000 € par survenance et 20 000 000 € annuels au total. Sur demande de Stryker, le Fournisseur fournira à Stryker une copie de la police d'assurance existante. Les demandes de dommages-intérêts supérieures à ce montant ne seront pas concernées.</p>
<p>10. <u>Reservation of title</u></p> <p>10.1 The ownership of delivered products shall pass to us when they are handed over insofar as the applicability of a simple reservation of title was not agreed in writing in an individual case.</p> <p>10.2 Insofar as we provide parts to the Supplier we reserve the ownership thereto. Processing or conversions by the Supplier are carried out on our behalf. If our reserved products are processed with other objects which do not belong to us, we acquire the co-ownership to the new object as a ratio of the value of our object (purchase price plus VAT) to the other processed objects at the time of processing.</p> <p>10.3 If the objects provided by us are inseparably combined with objects which do not belong to us we shall acquire the co-ownership to the new object as a ratio of the value of the reserved object (purchase price plus VAT) to the other combined products at the time when they are combined. If the products are combined in a manner that the Supplier's object is to be seen a main object it is deemed as agreed that the Supplier assigns us pro rata co-ownership; the Supplier shall keep the sole property or the co-ownership in safekeeping on our behalf.</p> <p>10.4 Tools, equipment, material, machines, special test devices, tapes and gauges, and other items, which have been provided to the Supplier or specially manufactured and separately invoiced to us by Supplier shall remain or become our property. These items are to be marked by Supplier as our property, which must be diligently maintained and insured against all types of losses as well as only used for the purposes intended according to agreement. Supplier shall be held liable for loss or impairment in value, except normal wear and tear, and subject to replacement obligations. Supplier shall promptly inform us about any damage to these items. Supplier must surrender these items in proper condition upon request therefor, if they are no longer needed by Supplier to render performance pursuant to the agreements executed with us. The items may not be used for other orders without Stryker's written consent.</p>	<p>10. <u>Réserve de titre</u></p> <p>10.1 La propriété des produits livrés nous sera transférée lorsqu'ils sont remis dans la mesure où l'applicabilité d'une simple réserve de titre n'était pas convenue par écrit dans un cas individuel.</p> <p>10.2 Dans la mesure où nous fournissons des pièces au Fournisseur, nous nous en réservons la propriété. Le traitement ou les conversions par le Fournisseur sont effectués pour notre compte. Si nos produits réservés sont traités avec d'autres objets qui ne nous appartiennent pas, nous acquerrons la copropriété sur le nouvel objet au prorata de la valeur de notre objet (prix d'achat majoré de la TVA) par rapport aux autres objets traités au moment du traitement.</p> <p>10.3 Si les objets qui nous sont fournis sont indissociables des objets qui ne nous appartiennent pas, nous acquerrons la copropriété sur le nouvel objet au prorata de la valeur de l'objet réservé (prix d'achat majoré de la TVA) par rapport aux autres produits associés au moment où ils sont associés. Si les produits sont associés de telle sorte que l'objet du Fournisseur se retrouve vu comme un objet principal, il est réputé convenu que le Fournisseur nous attribue une copropriété proportionnelle ; le Fournisseur gardera la propriété exclusive ou la copropriété en dépôt pour notre compte.</p> <p>10.4 Les outils, l'équipement, le matériel, les machines, les dispositifs spéciaux de tests, les cassettes et jauges, et autres articles, qui ont été fournis au Fournisseur ou spécialement fabriqués et qui nous ont été facturés séparément par le Fournisseur resteront ou deviendront notre propriété. Ces articles doivent être marqués par le Fournisseur comme étant notre propriété, ce qui doit être diligentement maintenu et assuré contre tous types de pertes ainsi qu'uniquement utilisés aux fins prévues conformément au contrat. Le Fournisseur doit promptement nous informer de tous dommages relatifs à ces articles. Le Fournisseur doit rendre ces articles en bon état sur demande, si le Fournisseur n'en a plus besoin pour exécuter la mission conformément aux accords conclus avec nous. Les articles ne sauraient être utilisés pour d'autres commandes sans l'autorisation écrite de Stryker.</p>
<p>11. <u>Confidentiality</u></p> <p>The Supplier undertakes to maintain strict confidentiality about all information, in particular diagrams, drawings, calculations and other documents which he receives from us, or from third parties as arranged by us, before or in connection with the execution of an order. The thus obtained information may only be</p>	<p>11. <u>Confidentialité</u></p> <p>Le Fournisseur s'engage à respecter la stricte confidentialité de toutes les informations, en particulier les diagrammes, dessins, calculs et autres documents qu'il reçoit de notre part, ou de la part de tiers comme convenu entre nous, avant ou en lien avec l'exécution d'une commande. Les informations ainsi</p>

<p>disclosed to third parties with our express written consent. The information may not be used for other purposes than those necessary for satisfying the contract. The secrecy obligation shall also continue to apply beyond the processing of the contractual relationship; it shall expire if and insofar as know-how contained therein has become general knowledge without this being the fault of the Supplier or the Supplier was obliged to disclose this by a court or an authority; the Supplier shall inform us in the event of an unavoidable disclosure.</p>	<p>obtenues peuvent uniquement être divulguées à des tiers avec notre autorisation écrite explicite. Les informations ne sauraient être divulguées à d'autres fins que celles qui sont nécessaires à l'exécution du contrat. L'obligation de secret continuera également de s'appliquer au-delà du traitement de la relation contractuelle ; elle expirera si et dans la mesure où le savoir-faire qu'elle contient est tombé dans le domaine public sans que cela ne soit le fait du Fournisseur ou que le Fournisseur n'ait été tenu de le divulguer par un tribunal ou une autorité ; le Fournisseur nous informera dans le cas d'une divulgation inévitable.</p>
<p><u>12. Place of jurisdiction, applicable law, miscellaneous</u> 12.1 The place of jurisdiction for all disputes arising out of the contractual relationship is the Paris Commercial Court. We are also entitled to file an action at the registered seat of the Supplier. This place of jurisdiction agreement shall also apply if the Supplier does not have a general place of jurisdiction in France. 12.2 The laws of France shall apply to the contractual relationship. Supranational law, in particular the United Nations Convention on the International Sale of Goods, shall not apply. 12.3 Should one of the provisions of these terms of purchase be or become invalid either in whole or in part, this shall have no effect on the validity of the other provisions. The parties are obliged to replace invalid regulations by those which are legally valid and shall as far as possible correspond with the invalid regulations according to the sense and purpose and commercial results; this duty for replacement also applies accordingly for obvious contractual loopholes.</p>	<p><u>12. Jurisdiction compétente, droit applicable, divers</u> 12.1 La juridiction compétente pour tous les litiges naissant de la relation contractuelle est le Tribunal de Commerce de Paris. Nous sommes également en droit d'engager une action au siège social du Fournisseur. Cet accord relatif à la juridiction compétente s'appliquera également si le Fournisseur n'a pas de juridiction compétente générale en France. 12.2 Les lois françaises s'appliqueront à la relation contractuelle. Les textes supranationaux, en particulier la Convention des Nations Unies sur la Vente internationale de marchandises, ne s'appliqueront pas. 12.3 Si une des dispositions de ces conditions d'achat est ou devient nulle en tout ou partie, cela n'aura pas d'effet sur la validité des autres dispositions. Les parties sont tenues de remplacer les règlements nuls par ceux qui sont légalement valides et il devront, dans la mesure du possible, correspondre aux règlements nuls selon le sens et l'objectif et les résultats commerciaux ; cette obligation de remplacement s'applique également en conséquence dans le cas de lacunes contractuelles manifestes.</p>
<p><u>13. Human Trafficking / Slavery</u> Supplier represents and warrants that the Products and Services sold to Stryker comply with the laws regarding slavery and human trafficking of the country or countries in which Supplier is doing business.</p>	<p><u>13. Traite de personnes / Esclavage</u> Le Fournisseur déclare et garantit que les Produits et Services vendus à Stryker respectent les lois concernant l'esclavage et la traite de personnes du pays ou des pays dans lesquels le Fournisseur exerce ses activités.</p>
<p><u>14. Stryker's Code of Conduct</u> Supplier represents and warrants that Supplier has read and will abide by Stryker's Code of Conduct located at www.stryker.com/Potermis as amended from time to time by Stryker for as long as Supplier provides products or services to Stryker.</p>	<p><u>14. Code de conduite de Stryker</u> Le Fournisseur déclare et garantit que le Fournisseur a lu et se conformera au Code de conduite de Stryker disponible à l'adresse suivante : www.stryker.com/Potermis modifié le cas échéant par Stryker aussi longtemps que le Fournisseur fournit les produits ou les services à Stryker.</p>
<p><u>15. Documents located online or websites</u> The Terms & Conditions contained in documents located online or on websites which are referred to or incorporated into orders may be changed and amended from time to time by Stryker. Applicable shall be those terms and conditions being valid as of the date of the order.</p> <p>Visit following website: www.stryker.com/Potermis.</p>	<p><u>15. Documents en ligne ou sites internet</u> Les Conditions générales contenues dans les documents en ligne ou sur les sites internet qui sont mentionnés ou intégrés dans les commandes peuvent être changées et modifiées le cas échéant par Stryker. Les conditions générales applicables sont celles qui sont valables à la date de la commande.</p> <p>Rendez-vous sur le site internet suivant : www.stryker.com/Potermis.</p>
<p>20. April – 2018 v. 108.01.11</p>	